



**Rapport de la Commission des Finances
au Conseil communal de Villeneuve
sur le préavis N° 05/2018 concernant la
Demande de crédit pour le remplacement de conduites et
la réfection de la route de Valleyre – Étape 1**

Président : Marcel David Yersin

Rapporteur : Nicolas de Angelis

Membres : Thibaut Cornet
Gilbert De Cristofaro
Charles-Henri Pilet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 20 mars 2018 pour examiner ce préavis. La séance s'est déroulée en présence de Monsieur Michel Oguey, Municipal en charge du dossier. La Commission le remercie pour sa disponibilité et pour ses réponses précises.

1. Préambule

M. Oguey nous a fait part que la Municipalité est préoccupée par l'état de la route de Valleyre car il y a de multiples fuites à répétition sur ce tronçon. La Commune doit faire ces travaux et elle estime que c'est le moment opportun pour les réaliser. Ils n'ont pu être effectués plus tôt, car la Commune s'est concentrée en premier lieu sur le bourg, sous la Tour-Rouge et la rue des Remparts. Elle peut dès à présent s'occuper des quartiers périphériques. M. Oguey précise aussi que les conduites d'eau ne sont pas éternelles, qu'il faut les remplacer tous les 40 à 50 ans. L'étape 1 de la réfection concerne la portion de route se situant entre la fontaine de Crêt et la ferme Zuger.

2. Travaux

Les nouvelles conduites seront en polyéthylène plutôt qu'en fonte car c'est ce qui se fait actuellement et cela permet un meilleur écoulement. Tous les mâts d'éclairage public seront dotés d'ampoules LED, ce qui permettra à la Commune de faire des économies. La mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées générera également des économies.

3. Éléments financiers

Pour ce qui est de ce chapitre, les 283'000 frs que représentent le Génie Civil et l'Eau Potable sont alloués aux travaux de creuse et à la mise en place des canalisations. Les 150'000 frs de revêtements bitumineux sont proposés sur la base d'une offre. Après les travaux, les mètres seront effectués pour en connaître le coût définitif. Finalement, étant donné que le hameau de Valleyre sera aux normes de la défense incendie, l'ECA payera une subvention pour la conduite d'eau potable, à hauteur d'environ 20%. Ce montant sera calculé sur facture finale.

La Commission des Finances s'est également penchée sur le financement de cet investissement par la trésorerie courante vu que cette méthode est souvent utilisée par la Municipalité. M. Oguey a répondu que c'est possible d'y recourir, car une marche de manœuvre existe encore.

Conclusions

La Commission des Finances constate que la Municipalité investit de manière significative pour la réfection des différentes routes de notre ville. Elle en prend acte avec satisfaction, sachant que lors de la dernière législature, le Conseil communal déplorait l'état désastreux de certaines routes.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission des Finances se rallie aux conclusions proposées par la Municipalité pour ce préavis.

Décision

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° 05/2018 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'autoriser le projet de réfection de la route de Valleyre (étape 1) selon le présent préavis ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 500'000.- ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 10 ans, de manière linéaire.

Au nom de la Commission des Finances

Villeneuve, le 24 avril 2018

Le président



Marcel David Yersin

Le rapporteur



Nicolas de Angelis